

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 30 MARS 2016
COMITE DE QUARTIER « MIRABEL/LYAUTEY »**

A - VIE QUOTIDIENNE

Vie Quotidienne

1 rue du 11 novembre :

Le stationnement est interdit pour l'instant devant l'école Anatole France, serait-il possible de l'autoriser à l'avenir ?

Réponse :

Ces stationnements sont réservés au bus. Il serait dangereux pour les enfants de faire disparaître ces zones.

2 Cheminement des piétons difficiles :

Le cheminement des piétons est difficile au cours de travaux exécutés par l'entreprise Solatrag.

Réponse :

Les travaux d'enrobés seront exécutés avant la fin du mois de mars.

3 Rue des Anciens Combattants :

La personne déjà citée à la dernière réunion continue toujours ses activités nocturnes sur la voie publique gênant le voisinage.

Réponse :

La personne concernée a été verbalisée à 2 reprises:

- 1 fois pour son VL en stationnement gênant ;
- 1 fois pour des dépôts de ferrailles sur le trottoir.

4 Route de Sète et rue d'Armée d'Afrique :

Non-respect de la limitation de vitesse à 30km/h. Demande de mise en place d'un îlot de direction sur cette même voie à l'intersection avec la route de Sète.

Réponse :

Un comptage va être réalisé et sera communiqué lors du prochain comité de quartier. Par contre l'installation d'un îlot n'est pas souhaitable au vu du panneau stop basé à l'angle de la rue de la paix.

5 Passage piéton face au Commissariat :

Le passage piéton situé en face du commissariat, route de Sète, est très peu respecté par les véhicules.

Réponse :

Nous pouvons rajouter des panneaux de signalisation.

6 Enrobé rue de la Piscine + câble électrique semi-enterré :

Rue de la piscine revoir l'enrobé entre la rue Benoît Delmas et la rue Victor Bonnaric.

Entre la rue de la Piscine et le passage de Varsovie se trouve un câble électrique à demi-enterré, quelle utilité a-t-il ?

Réponse :

Les enrobés sont programmés pour fin mars.

Les travaux d'EDF sont en cours de finition.

7 Mise en place îlot de direction angle rues des Rocs et Alsace Lorraine :

Mise en place d'un îlot de direction à l'angle de la rue des Rocs et de la rue Alsace Lorraine.

Réponse :

L'installation d'un îlot est impossible d'après le bureau d'étude par manque de place et par la présence d'une bordure pluviale.

8 Remettre en place panneau rue Barbès :

Le panneau indicateur impasse privée est à remettre en place.

Réponse :

Ce panneau va être remis en place.

9 Angle Montée de Joly/rue Jean Pallares :

Montée de Joly, à l'angle avec la rue Jean Pallares des véhicules stationnent sur la chaussée gênant la circulation (à cause de l'école de danse située en face), voir la possibilité de faire le même agencement qu'à l'angle de la rue d'Infanterie de Marine et rue des Rocs.

Réponse :

Une étude va être faite afin d'évaluer la possibilité d'implanter du mobilier urbain.

Impasse Achille Bautes :

Impasse Achille Bautes un lampadaire est défaillant et n'éclaire plus le passage pour piétons rejoignant la route de Marseillan (à voir sur place).

Réponse :

Un signalement a été effectué à l'entreprise en charge de l'éclairage public pour une intervention et une remise en marche de ce point lumineux.

Sécurité

Présenté par Luc Larose

- Accidents : 2
- Incendies : 2
- Dégradations : 1
- Problème de voisinage : 1
- Squats: 2
- Troubles à l'ordre public : 2
- Interpellation : 1
- Nuisances sonores : 3
- Dépôts d'encombrants : 7
- Rixes : 2

B - GRANDS TRAVAUX

Travaux d'entretien de la forêt communale (L. Dubois)

Dans le cadre du programme d'aménagement et de gestion de la forêt communale, établi par l'Office National des Forêts pour les massifs du Mont Saint Loup et du Mont Saint Martin, pour une durée de 15 ans, 2015 à 2029, il va être procédé à la réalisation de coupes d'éclaircie et de dépressage sur une superficie de 16,11 ha sur les 45,25 ha de la forêt communale.

Ces travaux seront réalisés de manière mécanique uniquement sur le massif du Mont Saint Loup.

Cette opération sera réalisée cette année entre l'automne et l'hiver.

L'exploitant forestier qui sera retenu par l'ONF qui assure la maîtrise d'œuvre de cette opération procédera au broyage sur place du bois coupé pour permettre la fabrication de plaquettes utilisées pour les chaufferies à bois.

Une visite sur site a été réalisée ce vendredi 25 mars entre l'ONF et quatre exploitants forestiers pour présenter le chantier de coupe et connaître la proposition commerciale faite à la Ville pour le rachat de ce bois.

Point avancement PAVE en cours (Plan de mise en accessibilité de la Voirie et des Aménagements des Espaces Publics) (D. Saignes)

La loi du 11 février 2005 dite « loi handicap » est l'une des principales lois sur les droits des personnes en situation de handicap, depuis la loi de 1975. C'est la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (dite « loi handicap »). Elle définit le handicap dans toute sa diversité et apporte de nombreux changements (prestation de compensation, maisons départementales du handicap, accessibilité, obligation d'emploi en milieu ordinaire, etc).

Les 4 points forts de cette loi sont :

1. La prise en compte de tous les handicaps (moteur, visuel, auditif et cognitif) ;
2. La continuité de la chaîne de déplacement (bâti, voirie, ERP, transports, signalétique et systèmes d'information) ;
3. La concertation avec les usagers concernés au travers notamment de la Commission Communale d'Accessibilité nouvellement mise en place (septembre 2015) ;
4. L'audit de l'accessibilité et la programmation de la mise aux normes : En ce qui concerne les espaces publics, c'est l'objet du PAVE (Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics).

Le PAVE est donc un outil qui doit permettre :

- De caractériser l'état de l'accessibilité actuelle de la chaîne de déplacement ;
- D'identifier les points durs en termes d'accessibilité et d'élaborer un projet de mise en conformité proposant des solutions alliant confort et usage ;
- De définir un programme de mise en accessibilité qui hiérarchise, évalue financièrement et planifie les actions à mener.

Il est établi en cohérence avec les études d'aménagement d'espace public (accessibilité ERP, Schéma Directeur des Espaces Publics, PLU, Ad'AP Transports et Bâtiments, Schéma Directeur des Voies Douces).

La démarche consiste à procéder, sur les secteurs urbanisés de la commune, à l'identification des lieux générateurs de déplacements qui sont ensuite mis en relation par des itinéraires privilégiés. L'ensemble de ces itinéraires à enjeu d'accessibilité fait ensuite l'objet d'un diagnostic et de propositions d'aménagement pour leurs mises aux normes (NB : Aucun délai réglementaire de mise en application du plan n'est fixé à ce jour).

L'élaboration de cet outil a été confiée au bureau d'études ASCODE. Elle passe par 4 étapes :

1. **L'Analyse fonctionnelle du territoire communal** qui permet de recenser les cheminements, les ERP, les arrêts de bus, les offres de stationnement, puis de dégager les lieux à enjeux d'accessibilité, puis les itinéraires,
2. **Le diagnostic détaillé, phase actuellement en cours sur notre commune**, qui conduit à dresser l'état des lieux sur la base des itinéraires à enjeux validés et permet de repérer les points de non-conformité (Cf. arrêté 15/01/2007) ;
3. **Les propositions d'aménagement** nécessaires à la mise en conformité des itinéraires expertisés ;
4. **L'estimation financière et la proposition d'un plan d'action** permettant d'aboutir compte tenu de l'estimation sommaire des travaux à la programmation pluriannuelle des actions.

Le document ainsi élaboré sera soumis à l'avis de la Commission Communale d'Accessibilité et Vie Quotidienne puis à l'approbation par le Conseil Municipal (prévue pour juin 2016) avant toute mise en œuvre.

La mise en place d'un suivi et d'une évaluation des aménagements prévus au plan et la planification des modalités d'actualisation et de révision du plan seront envisagées afin d'assurer la pérennité de la démarche.

Point avancement du permis du Centre Technique Municipal (D. Saignes)

Dans une volonté de maîtrise des dépenses et d'économie de moyens, la Ville a souhaité se doter d'un Centre Technique Municipal, visant à regrouper en un même site l'ensemble des régies (Bâtiment, Voirie, Plages) le service des festivités et Ordonnancement, ainsi que le Garage.

La maîtrise d'œuvre est confiée à un groupement de prestataires en « mission complète ».

L'enveloppe prévisionnelle des travaux s'élève globalement à 3 300 000,00 € H.T.

Le début des travaux est prévu avant la prochaine saison estivale et la mise à disposition de ce Centre est envisagée pour fin 2016-Début 2017.

Identification des travaux sur les voiries communale sur le site de la Ville (D. Saignes)

Dans la continuité du projet de service mené par la Direction Voirie & Réseaux sur la mise en place d'un Système d'Information Géographique (SIG) propre à la Commune, l'identification des travaux sur le site de la Ville est une application utile à tous les administrés de notre commune.

L'idée retenue est de recouper les informations d'ouverture de travaux avec des arrêtés de voirie supérieurs à 5 jours et avec la cartographie de la ville surlignée du découpage des comités de quartiers.

Une information utile sur la nature des travaux, leur positionnement, et leur impact dans le temps.

Ce nouvel outil sera mis à jour périodiquement en concertation avec le service de la domanialité, de l'informatique et de la Direction Voirie & Réseau qui pilote le projet.

Ecole Anatole France – Transformation des anciens appartements de fonction en deux nouvelles salles de classes. (D. Saignes)

Le site de l'école Anatole France va accueillir l'école occitane de la Calandreta au niveau des bâtiments côté rue Brescou. Il sera ajouté 3 bâtiments en rez de chaussée pour que cette école puisse remplir son programme.

En parallèle, des travaux importants de rénovation de l'école Anatole France vont être entrepris :

- > Création de deux classes au 1^{er} étage
- > Rénovation de deux autres en rez de chaussée
- > Agrandissement du réfectoire

La maîtrise d'œuvre sera assurée en interne.

L'enveloppe prévisionnelle des travaux s'élève à 660 000 € T.T.C.

Le début des travaux est prévu pour début juillet 2016. Les deux classes au premier étage devraient être livrées pour la rentrée 2016, tandis que celle de la Calandreta est prévue pour la rentrée 2017.

Ecole Albert Camus – Changement des menuiseries existantes et réfection des clôtures (D. Saignes)

Un programme pluriannuel de travaux de remplacement des menuiseries extérieures a été engagé depuis plusieurs années avec le Département Education sur le groupe Scolaire Albert Camus.

Ce programme a été mis en place en 2010 et étalé jusqu'en 2016, sauf en 2011.

Récapitulatif des investissements par années :

- 2010 : 30 000 € T.T.C
- 2012 : 45 000 € T.T.C
- 2013 : 30 000 € T.T.C
- 2014 : 30 000 € T.T.C
- 2015 : 30 000 € T.T.C
- 2016 : 15 000 € T.T.C

Une enveloppe financière de 180.000 € T.T.C a été investie afin de rénover la totalité des menuiseries de cette école.

La dernière tranche de remplacement est prévue lors des vacances scolaires au mois d'avril 2016.

Giratoire Capelier (D. Saignes)

Le carrefour boulevard Général de Gaulle/rue Richelieu est l'un des points noirs en matière de fluidité de la circulation notamment en saison estivale.

A l'occasion du plan de circulation plusieurs propositions ont été faites afin d'améliorer les conditions de circulation. Il a été envisagé de supprimer le système de feux tricolores et d'y substituer un giratoire.

Compte tenu de l'emprise nécessaire à la réalisation d'un aménagement fonctionnel, cette opération ne peut être réalisée qu'à la condition de supprimer le bâtiment Capelier Cette réalisation permettrait d'assurer exactement les mêmes modalités de desserte des voies (rue J.J. Rousseau, rue du MT ST Loup, Avenue du Général de Gaulle, Rue Richelieu, maintenues dans leurs sens de circulation actuels) tout en garantissant une meilleure régulation des flux.

Le projet prévoit à la demande des élus une ouverture visuelle sur la Promenade qui sera traitée en pavés au droit du giratoire. La statue de Terrisse sera implantée au centre des escaliers permettant de la mettre en valeur. Les trottoirs autour du giratoire seront traités en pavés de basalte.

Le coût global du projet est estimé à 960 000 € T.T.C, comprenant :

- La déconstruction du bâtiment "Capelier" (60 000€),
- La reprise complète de la chaussée, la création du giratoire, la reprise des trottoirs au droit de celui-ci en pavés (415 000€),
- La création d'un réseau d'eaux pluviales (45 000€),
- L'ouverture sur la Promenade et son traitement en pavés (200 000€),
- Le traitement de la voirie et des trottoirs de la rue Richelieu jusqu'à la rue des Barris (180 000€),
- La reprise de l'éclairage public sur le giratoire et la mise en valeur de Terrisse (60 000€).

Présents :

M BENTAJOU, M BANCAREL, M SAIGNES, M HERAL, M LAROSE, M RUIZ, Madame DESTRADE.

Représentants du comité de quartier :

Présents :

M CARRE, M CARVALHO, M DE LORME, M GOUDARD, M LORENTZ, M MEYER, Mme PACOT, M PONCE.

Absents excusés:

M BEREL, Mme CHOLLEY, M IVARS, M POULAIN.

Absents :

M SANCHEZ.